



RESTITUTION JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE

1er octobre 2019 - MK2 Bibliothèque

Intérêt
Général

Solidarités

Droits

Développement
durable

Numérique

Impact
social

Emploi

Participation

LES ACTEURS PRIVÉS
NON LUCRATIFS
BÂTISSEURS
DE LA COHÉSION
DANS LES TERRITOIRES
D'ÎLE-DE-FRANCE

4 CONFÉRENCES-DÉBATS • 2 TABLES RONDES • 1 VILLAGE RÉSEAU

MK2 BIBLIOTHÈQUE / 8H30-17H00
www.uriopssidf-rentreesociale2019.fr

AVEC LE SOUTIEN DU CLUB DES PARTENAIRES



SOMMAIRE

JOURNÉE ANIMÉE PAR ANTOINE JANBON,
JOURNALISTE À L'UNIOOSS

PAGE 2

DISCOURS D'OUVERTURE

Amaëlle PENON, directrice de l'Uriopss Île-de-France
Daniel GOLDBERG, président de l'Uriopss Île-de-France

PAGE 4

INTERVENTION INTRODUCTIVE

Fouad AWADA, directeur général de l'Institut Paris Région

PAGE 5

TABLE RONDE

Refaire société dans les territoires franciliens

PAGES 6 & 7

CONFÉRENCES DÉBATS

#1 / L'effectivité des droits et la fracture numérique en Île-de-France
#2 / Le développement durable comme créateur de valeurs

PAGES 8 à 11

CONFÉRENCES DÉBATS

#3 / Le secteur de la santé et des solidarités, un vivier d'emplois non délocalisables
#4 / Évaluer et mesurer l'impact social pour démontrer les effets des projets d'intérêt général

PAGES 12

TABLE RONDE

L'intérêt général est-il l'affaire de tous ?

PAGES 13

DISCOURS DE CLÔTURE

Daniel GOLDBERG, président de l'Uriopss Île-de-France

PAGES 14 & 15

TRIBUNE DU 29 SEPTEMBRE 2019

COHÉSION DES TERRITOIRES

L'ÎLE-DE-FRANCE DOIT ÊTRE SOLIDAIRE

Daniel GOLDBERG, président de l'Uriopss Île-de-France

PAGES 16 & 17

LES 19 PROPOSITIONS DE L'URIOOSS POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE

PAGES 18 à 23

LE VILLAGE RÉSEAU

EXPOSITION PHOTOS «LUMIÈRE SUR LES ADHÉRENTS »



DISCOURS D'OUVERTURE



Bonjour à toutes et à tous,

La Journée de Rentrée Sociale est un événement majeur dans notre réseau Uriopss-Uniopss, chaque année, dans chaque région.

Nous remercions les pouvoirs publics présents de même que l'ensemble de nos partenaires et bien sûr les intervenants.

En Île-de-France, cette année encore plus, nous avons voulu en faire un temps de valorisation et de mise en visibilité de nos adhérents. Plusieurs d'entre eux, d'entre vous, ont accepté de se prêter au jeu de reportages photos.

C'est grâce aux adhérents, et au photographe Stéphane Laniray de l'agence 914, que vous découvrirez durant les temps de pause une exposition photos à la fois intense, bienveillante, et authentique. Je remercie donc les associations l'Essor, Equalis, le CESAP, Valentin Haüy, la résidence retraite du cinéma et du spectacle, ainsi que la fondation Adolphe de Rothschild, de nous avoir ouvert leurs portes pour aller à la rencontre de personnes accompagnées et de professionnels engagés.

Cette exposition a été financée avec le soutien des cabinets ORCOM et Alterthic, Saint-Christophe assurances et la Banque Postale, tous membres du Club des partenaires. Qu'ils soient remerciés également de leur implication aux côtés de l'Uriopss Île-de-France et de ses adhérents.

Pourquoi avoir choisi le thème de la cohésion ? Certains pourraient considérer que les valeurs qui le sous-tendent sont évidentes. D'autres qu'il est suranné, tant notre société est tentée par l'individualisme, le repli sur-soi et la communauté entre ses seuls semblables.

Pourtant, les manifestations de désarroi, de crainte ou de vécus du déclassement, ont déstabilisé cette année 2018-2019. Mais des solidarités émergent, d'autres « vivre-ensemble » sont pensés. Les besoins sont immenses, particulièrement dans

Amaëlle PENON, directrice de l'Uriopss
Île-de-France

Daniel GOLDBERG, président de l'Uriopss
Île-de-France

notre région « belle » Île-de-France. Les acteurs privés non lucratifs en sont les vigies. Et notre conviction, c'est que la cohésion est l'avenir.

Notre conviction, c'est aussi que le secteur privé non lucratif, les associations et fondations que vous représentez, sont les mieux placés pour mettre en œuvre ces cohésions sociale et territoriale qui sont essentielles. La liberté que nous avons, tant vis-à-vis des pouvoirs publics que du secteur lucratif, nous rend quelque part garants de la cohésion vis-à-vis du grand public. C'est cette confiance dans l'action des associations qui est notre force.

L'équipe des élus et des permanents de l'Uriopss vous propose aujourd'hui d'interroger le concept, les visions et les projets d'intérêt général, ainsi que leurs effets sur les personnes accompagnées et plus largement, sur la société. Nous vous proposons d'interroger les ancrages territoriaux au regard des valeurs qui fondent les actions pour le bien commun.

L'intérêt général est-il l'affaire de tous ? Je ne commettrai pas la gageure de répondre à une question qui sera au cœur de la table ronde cet après-midi ! Beaucoup ont à dire sur la cohésion territoriale, sociale, environnementale et économique, comme en témoignent la richesse du programme et la qualité des intervenants.

Car la Journée de Rentrée Sociale est aussi un moment privilégié pour croiser les regards, rapprocher les expertises y compris celles qui sont extérieures à nos secteurs d'action sociale, médico-sociale et sanitaire, à nos sphères militantes et gestionnaires habituelles.

La Journée de Rentrée Sociale est une autre manière pour l'Uriopss, avec ses adhérents,

de porter des réflexions prospectives ancrées dans le quotidien de l'accompagnement et de la prise en charge de personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité. C'est indispensable pour anticiper et s'approprier les changements structurels, pour les influencer aussi. Ainsi, nous transformons les incertitudes en opportunités.

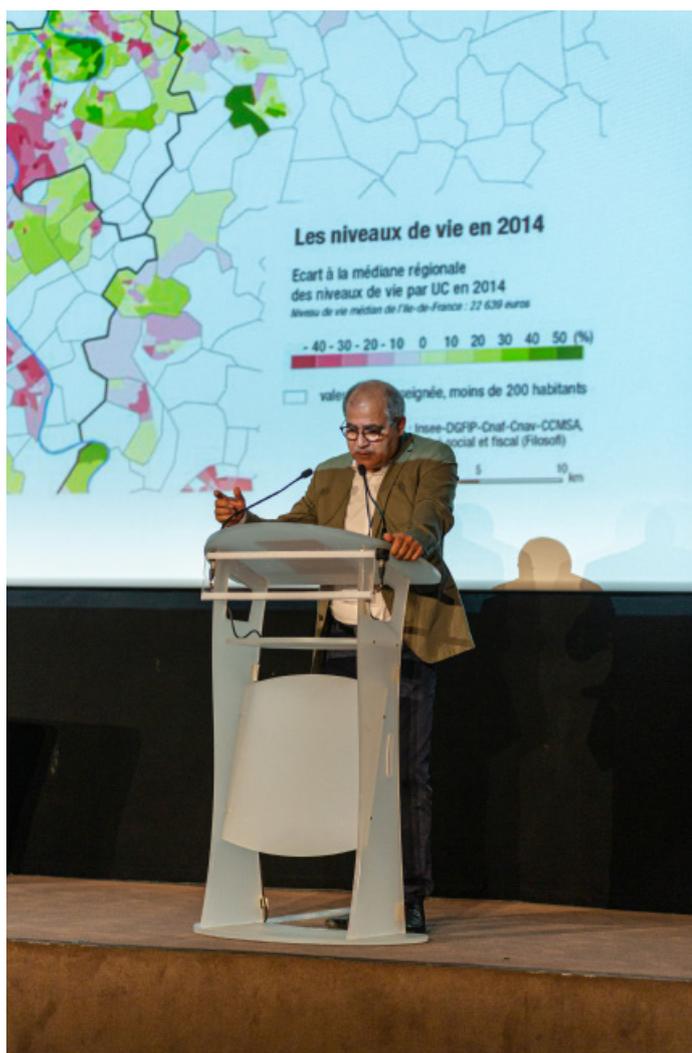
C'est donc avec beaucoup de curiosité et d'enthousiasme que nous passons le relais, à la tribune.

LA LIBERTÉ QUE NOUS AVONS, TANT VIS-À-VIS DES POUVOIRS PUBLICS QUE DU SECTEUR LUCRATIF, NOUS REND QUELQUE PART GARANTS DE LA COHÉSION VIS-À-VIS DU GRAND PUBLIC. C'EST CETTE CONFIANCE DANS L'ACTION DES ASSOCIATIONS QUI EST NOTRE FORCE. ”

INTERVENTION

INTRODUCTIVE

Fouad AWADA,
directeur général de l'Institut Paris Région



LA RÉGION FRANCILIENNE RESTE MIEUX ARMÉE QUE D'AUTRES RÉGIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE POUR PRÉVENIR LES EFFETS DE LA MÉTROPOLISATION. ”

La région Île-de-France est marquée par les inégalités territoriales et les fragmentations.

Cette « ségrégation spatiale » se caractérise par une diminution de l'espace disponible pour les ménages les plus pauvres et par une concentration des ménages les plus aisés sur quelques communes. La mixité sociale est importante. Elle est favorisée par des mouvements de population ascendants. Mais les communes pauvres s'appauvrissent en raison d'un double phénomène de moindre décohabitation entre les générations et donc de concentration de la population d'une part, d'évitement scolaire d'autre part.

La région francilienne reste mieux armée que d'autres régions dans l'Union européenne pour prévenir les effets de la métropolisation. Elle concentre 26% du parc social même si celui-ci est inégalement abordable. Elle dispose d'un important réseau de transports en commun. Le Grand Paris Express va désenclaver certains territoires. Toutefois leur économie ne se développera pas car leurs habitants se déplaceront vers les zones d'activité ailleurs en Île-de-France.

L'avenir de la Métropole du Grand Paris est incertain. Sa gouvernance n'est pas définie, ni le rôle que pourraient y jouer les communes. Son territoire ne couvre que l'hyper-centre et très partiellement la Grande couronne. Ainsi, Paris absorbera-t-elle les communes limitrophes ? La Métropole fusionnera-t-elle avec le Conseil régional ? Les départements de Petite couronne n'en formeront-ils plus qu'un seul ?

TABLE RONDE 1

Refaire société dans les territoires franciliens

ANIMATEUR

▲ Antoine JANBON, journaliste à l'Uniopss

INTERVENANTS

▲ Alain LECERF, secrétaire de l'Uriopss Île-de-France, membre du conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

▲ Sébastien LEGOFF, directeur général de l'Association Les Tout-Petits

▲ Zoé VAILLANT, maître de conférences, géographie de la santé, Directrice adjointe de l'UMR LADYSS Université Paris Nanterre



La crise qui a traversé l'année 2019 est l'expression d'une défiance vis-à-vis de décideurs politiques qui méconnaîtraient les réalités sur les territoires. Les associations sont des espaces de démocratie participative et représentative. Elles assument un rôle de médiateur entre les populations qu'elles représentent et/ou accompagnent et les décideurs politiques. En cela, elles portent une vision de l'intérêt général. Cette capacité à « faire société » est questionnée tout autant qu'affirmée par les associations et plus largement les acteurs privés non lucratifs. En quoi l'accès de tous aux droits fondamentaux, la mixité sociale, la solidarité entre les territoires sont-ils une vision partagée ?

UNE MINI-FRANCE DE DIFFÉRENCES

L'Île-de-France est pour la géographe Zoé Vaillant une véritable « mini-France », tant l'on y retrouve toutes ses caractéristiques en concentré. Plutôt que de partir du postulat d'une « fracture » qui renvoie à deux parties cassées ou séparées, elle propose d'interroger les différences, sur lesquelles il reste possible d'agir.

L'implication conjointe des pouvoirs publics est nécessaire. Elle se heurte aux limites de compétences, ainsi de la lutte contre l'habitat indigne. La réduction des différences passe aussi par une communication conçue en fonction des cibles populationnelles. Les inégalités d'appropriation des messages sont importantes s'agissant de santé publique. Créer du lien est indispensable pour agir sur les déterminants des inégalités. Les associations ont clairement un rôle à jouer pour favoriser cette proximité. Le décloisonnement des acteurs est essentiel pour s'engager dans la co-production des savoirs et des

UNE CONVICTION DE SOLIDARITÉ

Alain Lecerf, administrateur de l'Uriopss Île-de-France, propose ainsi de compléter la devise républicaine : « liberté, égalité, fraternité...et solidarité ». Le fait associatif est un engagement quotidien pour faire société. Les politiques publiques sont de plus en plus comptables et financières, dans le contrôle et le nivellement : la cohésion relève de plus en plus de l'utopie. Mais on peut y tendre, en portant une « totale conviction » et en évitant la concurrence entre les associations et entre les fédérations. Telle est l'ambition de l'Uriopss Ile-de-France.

« Refaire société », c'est redonner sa place à chacun. Les associations ont pour cela des devoirs particuliers : le renouvellement de leur gouvernance, le recrutement de leurs salariés pour allier les « 4 C : compétences, confiance, conscience et courage », la coordination entre acteurs de terrain, l'ouverture sur l'extérieur et le rapprochement avec la sphère universitaire. Cela implique pour le réseau Uriopss-Uniopss de renforcer sa cohérence, de se distinguer des autres fédérations, d'affirmer son image, de lutter contre les dérives de la transformation des modèles socio-économiques privés non lucratifs, de faire reconnaître les spécificités du fait associatif.

VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Expression venue sur champ du handicap, il est de plus en plus question de « société inclusive ». L'un de ses versants est la désinstitutionnalisation. Pour Sébastien Legoff, directeur général des Tout Petits, cette transformation de l'offre d'accompagnement médico-social doit être modulaire. Le développement de l'offre est indispensable, de nouvelles places doivent être ouvertes y compris dans les établissements sous peine d'allonger les listes d'attente notamment pour les personnes polyhandicapées. Un établissement peut offrir une vie sociale et tout le plateau technique nécessaire au quotidien, autrement qu'au domicile. Cela implique de s'ouvrir sur l'extérieur et de faire venir les acteurs du territoire, de se regrouper pour faire valoir les besoins spécifiques des personnes accompagnées.

L'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France a d'ailleurs sollicité Zoé Vaillant pour déterminer l'implantation des futurs instituts médico-éducatifs. Partant du constat de la difficulté à accéder au foncier, l'ARS envisageait de préempter des surfaces dégagées par des projets de rénovation urbaine. Toutefois, s'agissant de quartiers en difficulté, cela aurait pour conséquences d'ajouter de la vulnérabilité à la vulnérabilité et de ne pas diminuer les inégalités entre les quartiers. Ce sont autant de choix à débattre pour décider comment faire société.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... ET SOLIDARITÉ. ”

CONFÉRENCE DÉBAT 1

L'effectivité des droits et la fracture numérique en Île-de-France



Nathalie Blanchet, chargée de recherche à l'observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) le rappelle : avec la dématérialisation, l'ambition est de faciliter l'accès aux droits. Les barrières liées aux heures d'attente et aux horaires d'ouverture sont levées, un public plus large est touché. La dématérialisation permet également aux institutions sociales de passer d'un fonctionnement en silo à un fonctionnement en réseau.

Promise comme un eldorado, la dématérialisation pose néanmoins des problèmes dans la pratique. Elle restreint l'accès aux droits en complexifiant l'accès physique aux administrations. Les personnes sans accès à internet, qui ne sont pas équipées d'un ordinateur ou vivent dans des zones blanches sont particulièrement concernées.

INÉGALITÉS D'USAGE ET NON RECOURS AUX DROITS

Des inégalités d'usage sont observées en fonction de la capacité à utiliser le site (accessibilité, intuitivité, hiérarchisation de la lecture, etc.). Elles provoquent du non recours : une personne peut ne pas accéder à une prestation à laquelle elle pourrait prétendre parce qu'elle ne la demande pas ou parce qu'elle éprouve des difficultés à faire valoir son éligibilité. Raphaëlle Menajovsky, cofondatrice et présidente de Webassoc, constate que les sites et les procédures n'ont pas été pensés pour s'adapter aux publics porteurs de handicap. Leur usage est particulièrement difficile voire impossible dans certains cas.

Elisabeth Damiani, pair-aidante et pilote du conseil représentatif des personnes accompagnées de l'Oeuvre Falret, a relevé que les ordinateurs sont parfois peu accessibles dans les établissements, notamment en foyer. Leur utilisation peut être limitée à 1 heure par personne et par jour. Les sites web ne prennent pas en compte la totalité des cas de figures possibles, ce qui rend parfois nécessaire de se déplacer au guichet ou d'entamer des procédures complexes. De plus, « certains usagers ne savent pas utiliser les réseaux sociaux mais aussi plus largement internet, apprendre à ne pas se laisser envahir, à ne pas être trop angoissés par les contenus, trouver la bonne information ». Internet est une liberté qui doit s'approprier pour exercer son libre arbitre.

ANIMATRICE

▲ Raphaëlle MENAJOVSKY, cofondatrice et présidente de Webassoc

INTERVENANTS

- ▲ Hélène TEURLAIS, responsable communication de l'Oeuvre Falret, membre du conseil représentatif des personnes accompagnées (CRPA)
- ▲ Nathalie BLANCHET, chargée de recherche à l'observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) MSH Alpes - Université Grenoble Alpes
- ▲ Elisabeth DAMIANI, pair-aidante, pilote du conseil représentatif des personnes accompagnées de l'Oeuvre Falret

UNE SENSIBILISATION DES ORGANISMES GESTIONNAIRES S'IMPOSE AFIN QUE LE DROIT AU NUMÉRIQUE SOIT INSCRIT DANS LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE. ”

LES SOLUTIONS POUR UNE DÉMATÉRIALISATION, SOURCE D'ÉMANCIPATION

Des solutions existent : le don de matériel informatique, l'entraide entre usagers, l'accompagnement par les professionnels pour maîtriser le numérique et le langage administratif. Alors, le numérique recrée du lien social et devient source d'émancipation au même titre que l'accès à la culture ou aux loisirs.

L'Oeuvre Falret mobilise d'ailleurs le savoir expérimental des personnes handicapées psychiques pour la formation de ses professionnels. Comme l'explique Hélène Teurlais, responsable de la communication, l'organisme de formation Alfapsy géré par l'association sollicite d'anciens usagers de structures médico-sociales qui se sont rétablis. Ils sont rémunérés pour intervenir en binôme avec des psychologues, chefs de service, éducateurs spécialisés, ou des psychiatres, à égalité.

Tout cela implique une évolution des pratiques ou des métiers. Une sensibilisation des organismes gestionnaires s'impose afin que le droit au numérique soit inscrit dans les projets d'établissement ou de service.

En écho, le besoin d'appui des établissements médico-sociaux pour mettre en œuvre ces nouveaux accompagnements est pointé par des participants à la conférence débat. Plusieurs organismes ressources peuvent être mobilisés : Webassoc, les nouveaux opérateurs de compétence, le Fonds pour le développement de la vie associative.

LE CONSEIL REPRÉSENTATIF DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE L'OEUVRE FALRET

Elisabeth Damiani pilote un lieu d'expression des personnes accompagnées au sein de l'association l'Oeuvre Falret : le Conseil représentatif des personnes accompagnées (CRPA). Il s'agit d'un conseil national de représentants d'usagers multi-établissements. Le CRPA travaille sur le numérique comme vecteur de rétablissement pour les usagers, considérant qu'il devrait diminuer l'isolement par l'accès à des communautés virtuelles, à l'information et aux services administratifs ou de santé.

Tim Berners-Lee, l'un des pères fondateurs d'Internet, l'avait énoncé : le web a été « fondamentalement conçu pour fonctionner pour toutes les personnes, quel que soit leur matériel, leur logiciel, leur langue, leur culture, leur emplacement ou leur capacité physique ou mentale ».

CONFÉRENCE DÉBAT 2

Le développement durable comme créateur de valeurs



Laurent Monnet, directeur de Plaine Énergie Citoyenne le rappelle : il y a urgence et nécessité pour le secteur de l'économie sociale et solidaire de mener des actions écologiques. La transition écologique favorise le développement de nouvelles activités avec une efficacité économique lien avec le territoire pour les acteurs de l'ESS.

Comme l'explique Eric Forti, président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Île-de-France, l'ESS est une manière d'entreprendre fondée sur un pouvoir partagé, une logique de production en coopération avec un ancrage territorial marqué. La production est orientée vers la satisfaction d'un besoin social, elle répond à un enjeu d'intérêt général. L'objectif final n'est pas l'enrichissement. Des modèles socio-économiques hybrides ou non-marchands ont donc été développés.

L'ESS est forte de sa présence dans tous les secteurs d'activité, de la mutualisation et de l'association des acteurs. Pour Eric Forti, une logique de coopération doit être instaurée entre les pouvoirs publics, les citoyens et les acteurs économiques pour réguler les échanges.

Sur le territoire francilien, la CRESS agit à plusieurs niveaux : l'économie circulaire, la sensibilisation et la prévention, la mutualisation des emplois et savoir-faire, le recyclage des matériaux et de produits alimentaires. Une réflexion va être initiée entre la CRESS et la Région Île-de-France sur l'agriculture urbaine pour mobiliser les citoyens sur le développement de zones maraîchères.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE. ”

ANIMATEUR

▲ Laurent MONNET, président de Plaine Énergie Citoyenne

INTERVENANTS

▲ François CATEL, directeur général de l'association régionale pour l'insertion le logement et l'emploi (ARILE)

▲ Eric FORTI, président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS)

▲ Nicolas ROBBE, directeur de la gestion immobilière et maîtrise d'ouvrage de l'association Monsieur Vincent

L'AMBITION DE L'ARILE : CROISER L'UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'ARILE (Association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi) a fait le choix de développer des activités d'insertion à caractère écologique : exploitation d'une ressourcerie, d'une recyclerie, agriculture biologique. Elle propose des missions d'insertion sociale et professionnelle à valeur ajoutée pour la société. Elle mobilise des financements mixtes : État, conseil départemental, produits de la vente aux particuliers. Des financements complémentaires peuvent être obtenus auprès des fondations et du mécénat de compétences mobilisé au titre de la responsabilité sociale des entreprises.

L'activité de l'ARILE répond également à des besoins territoriaux : création d'emplois, lutte contre le gaspillage, réduction des déchets et du coût de leur traitement, augmentation du pouvoir d'achat. Les élus locaux, favorables à la démarche, jouent un rôle de facilitateurs.

La population locale est impliquée à plusieurs titres. Elle bénéficie de produits de qualité à moindre coût. Elle fait don d'objets qui sont ensuite recyclés. Des bénévoles distribuent des paniers maraîchers. Les salariés en insertion y trouvent sens et fierté. Le projet associatif et les statuts évoluent pour en tenir compte : c'est un moment de partage citoyen et de prise de conscience des nouveaux administrateurs.

François Catel, directeur général de l'ARILE souligne aussi l'importance à s'appuyer sur le potentiel du territoire et sur les réseaux existants, tels que le réseau des ressourceries ou le réseau Cocagne.

DES EHPAD À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'association Monsieur Vincent, gestionnaire de résidences pour les personnes âgées a décidé de rénover son parc immobilier selon des normes à haute qualité environnementale. Les établissements sont modernisés pour s'assurer du respect des normes et améliorer leur performance énergétique. Ce projet écologique, au service du bien-être des personnes accompagnées et des salariés, vise à adapter le patrimoine de l'association pour réduire l'impact environnemental et optimiser les coûts.

Nicolas Robbe, le directeur de la gestion immobilière et de la maîtrise d'ouvrage de l'association précise avoir obtenu des financements des conseils départementaux et de la région en contrepartie d'une certification H&E EHPA/EHPAD - Label BBC. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a aussi financé la construction d'une chaufferie biomasse en Mayenne. Le renouvellement d'installations vétustes et énergivores, avec l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) permet un gain de 20 à 30 % d'aides sur l'investissement et 12 à 15 % d'économies sur le gaz. Rencontrer en amont les pouvoirs publics a permis de travailler conjointement à la définition du projet.

CONFÉRENCE DÉBAT 3

Le secteur de la santé et des solidarités, un vivier d'emplois non délocalisables

Karima Alouache, consultante du cabinet TransfairRH, exprime une interrogation majeure pour les acteurs de la santé et des solidarités : comment dépasser les freins à l'emploi ? Les besoins sociaux sont en augmentation. Comme leur observation, les réponses à apporter doivent l'être au plus près des territoires. L'emploi dans le secteur de la santé et des solidarités est non délocalisable et potentiellement en pleine expansion. Cette opportunité pour le secteur associatif de se développer et d'étendre son influence se heurte à de nombreuses difficultés pour gérer ce vivier d'emplois.

DES MÉTIERS EN MANQUE D'ATTRACTIVITÉ

La pénurie des professionnels dans les secteurs social, médico-social et sanitaire privés non lucratifs est sensible en Île-de-France plus encore que dans d'autres régions. Ce phénomène touche de nombreux métiers : l'accompagnement de proximité caractérisé par des niveaux de qualification faibles (auxiliaires de vie, aides-soignants) ; l'accompagnement coordonné (travailleurs sociaux, infirmiers) ; les prises en charge spécialisées (manipulateurs radio, médecins).

Le nombre insuffisants de professionnels, la concurrence du secteur privé lucratif et du secteur public ainsi que les conditions salariales favorisent une volatilité importante de l'emploi. La précarité liée au recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée (CDD) amène les professionnels à cumuler des emplois et à aménager leur temps de travail. Le besoin permanent de recrutement et la nécessité d'accompagner les salariés pour mieux les fidéliser sont désormais des enjeux incontournables. Au défaut d'attractivité des métiers s'ajoute une complexification de la gestion des ressources humaines.

Or la structuration des fonctions de ressources humaines reste en deçà des besoins. Les directeurs et cadres de proximité consacrent une part conséquente, voire la majorité de leur temps dans les petites structures, au management des ressources humaines. S'ajoutent à cela des

éléments plus structurels du secteur de la santé et des solidarités. D'une part, plusieurs conventions collectives coexistent et leur rénovation aura un coût. D'autre part, l'équipement en systèmes d'information est insuffisant. Le développement d'outils numériques performants et adaptés à nos secteurs nécessite des engagements financiers importants et un accompagnement des salariés à leur appropriation.

LE SECTEUR DOIT FAIRE PREUVE AU QUOTIDIEN DE PRATIQUES INNOVANTES POUR FIDÉLISER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS. LA RÉMUNÉRATION EST INDÉNIABLEMENT UN LEVIER MAIS CE N'EST PAS LE SEUL. ”

ANIMATRICE

▲ Karima ALOUACHE, consultante en management et accompagnement du changement Cabinet TRANSFAIRH

INTERVENANTS

▲ Romain BATAILLE, directeur de l'établissement d'accueil non médicalisé Saint-Paul et de l'établissement d'accueil médicalisé Anne Berguignon de l'association Œuvres d'Avenir

▲ Anne FABREGUE, directeur général du groupe hospitalier Diaconesses Croix-Saint-Simon, présidente de la commission des Directeurs des Ressources Humaines & trésorière-adjointe de l'Uriopss Île-de-France



DE NOUVELLES PRATIQUES POUR FIDÉLISER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS

Le secteur doit donc faire preuve au quotidien de pratiques innovantes pour fidéliser et accompagner les salariés. La rémunération est indéniablement un levier mais ce n'est pas le seul. Romain Bataille, directeur d'établissement à l'association Œuvres d'Avenir, identifie plusieurs atouts pour fidéliser et mobiliser les compétences en interne tout en valorisant les emplois : recruter sur le web ; communiquer sur la structure, ses missions et ses valeurs ; travailler sur les attentes de la nouvelle génération pour laquelle le CDI n'est plus nécessairement attractif ; accompagner l'intégration des nouveaux salariés ; favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée particulièrement pour les métiers où la charge émotionnelle est forte et prendre soin des salariés (aménagement du temps de travail, logement, crèches) ; travailler la qualité de la relation avec le manager (formation des cadres intermédiaires) ; cultiver

la logique de fonctionnement participatif et valoriser le sens de l'action.

Le public de la conférence débat met en lumière d'autres leviers pour l'attractivité des métiers : la valorisation du rôle des vacataires comme des salariés permanents ; le recours mutualisé à l'intérim sur un territoire défini

; la contribution des organisations syndicales salariées à la fidélisation dans l'emploi ; le développement de partenariats entre la Région, les acteurs de terrain et l'Agence régionale de santé pour favoriser le financement des formations et la fidélisation des étudiants sur les métiers en tension (par exemple, un contrat de financement d'études contre un engagement de servir).



TÉMOIGNAGE D'ANNE FABRÈGUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE HOSPITALIER DIACONESSES-CROIX SAINT SIMON À PARIS

En phase de croissance d'activité, le groupe hospitalier a mis en place une organisation visant à assurer la qualité de la prise en charge. Le nombre de CDD a été réduit, les périmètres de remplacement ont été élargis aux périmètres des pôles de l'établissement et les plannings ont été établis au mois. Sur 60 postes équivalents temps plein (ETP) en CDD, 40 ont été transformés en contrats à durée indéterminée (CDI) et répartis sur 3 pôles d'activité. Cela a permis d'accroître le sentiment d'appartenance. 20 ETP en CDD ont été mutualisés avec une centralisation au niveau de la direction des Soins infirmiers pour l'organisation des plannings. Les remplacements sont gérés en ligne. Un poste dédié a été créé auprès de la responsable du recrutement. En plus de fidéliser le personnel, cette nouvelle organisation favorise la transversalité entre des pôles. Les remplacements sont assurés en mobilisant un vivier en interne ce qui réduit d'autant le recours à l'intérim et le turn-over.

CONFÉRENCE DÉBAT 4

Evaluer et mesurer l'impact social pour démontrer les effets des projets d'intérêt général

Jean-Luc Cousineau, directeur général de Cordia, le rappelle dès 1980, le secteur lucratif a intégré le développement des démarches qualité dans un contexte concurrentiel. Les impacts attribuables à l'action d'une organisation sont évalués pour renforcer l'efficacité. Marqué par une stagnation des financements publics, le secteur associatif est à son tour invité à faire la démonstration de son impact social. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont-ils en train d'adapter au secteur privé non lucratif un modèle qui vient du secteur marchand ?

Le management par la qualité et les logiques certificatives, outils du secteur privé lucratif, ont inspiré les réflexions sur l'impact social développées dans le secteur l'économie sociale et solidaire. Comme le souligne Saïd Acef, directeur délégué à l'autonomie de l'agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine, ces réflexions s'intègrent dans le contexte du nouveau management public et notamment des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Pour Etienne Dupuis chargé de mission à l'agence d'ingénierie pour développer l'économie sociale et solidaire (AVISE), l'évaluation ou la mesure de l'impact social s'inspire aussi des démarches d'évaluation des politiques publiques dans le cadre de la solidarité internationale.

LA DÉFINITION DE L'IMPACT SOCIAL PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements), ruptures des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients), directe ou indirecte de son territoire et interne (salariés, bénévoles volontaires) que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre via ces missions de prévention, de réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques ».

ANIMATEUR

▲ Jean-Luc COUSINEAU, directeur général de l'Association Cordia - co-président de la commission Lutte contre l'exclusion et vice-président de l'Uriopss Île-de-France

INTERVENANTS

▲ Saïd ACEF, directeur délégué à l'autonomie, direction de l'offre de soins et de l'autonomie à l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS)

▲ Etienne DUPUIS, chargé de mission à l'agence d'ingénierie pour développer l'économie sociale et solidaire (AVISE)



MARQUÉ PAR UNE STAGNATION DES FINANCEMENTS PUBLICS, LE SECTEUR ASSOCIATIF EST À SON TOUR INVITÉ À FAIRE LA DÉMONSTRATION DE SON IMPACT SOCIAL. LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SONT-ILS EN TRAIN D'ADAPTER AU SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF UN MODÈLE QUI VIEN DU SECTEUR MARCHAND ? ”

EVALUATION OU MESURE DE L'IMPACT SOCIAL ?

D'après Etienne Dupuis, il est plus pertinent pour le secteur associatif de parler d'évaluation que de mesure de l'impact social. L'évaluation est un processus au cours duquel l'acteur procède analyse ses missions et son projet associatif dans une démarche d'amélioration. Malgré la connotation parfois négative de contrôle des pratiques de l'évaluation, la plupart des freins historiques – compétences et moyens dédiés – commencent à être levés. Pour l'AVISE, il est indispensable de faire la promotion de l'évaluation de l'impact social pour témoigner finement de l'intérêt et des spécificités des projets associatifs.

Etienne Dupuis rappelle que la notion d'impact a fait l'objet d'un glissement sémantique important. On l'emploie aujourd'hui dans son sens anglo-saxon : il s'agit des retombées, des effets d'une action. Saïd Acef insiste sur la notion de données probantes. L'impact social se démontre, spécialement lorsqu'une personne vulnérable est accompagnée par de nombreux acteurs.

DES OUTILS EXISTENT MAIS UN ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES ACTEURS EST NÉCESSAIRE

Pour préciser ce qui est évalué dans l'impact social, l'AVISE a notamment travaillé sur la chaîne de valeur. Cet outil distingue les réalisations (produits obtenus suite aux actions menées) des résultats (effets immédiats des actions sur leurs cibles) pour mieux circonscrire l'évaluation de l'impact social. Cet outil, importé du secteur privé marchand, est efficient pour évaluer l'impact social lorsque la personne dépend d'un unique organisme. Or, dans le secteur social et médico-social, les personnes accompagnées sont souvent suivies par plusieurs acteurs, successivement ou simultanément. Un enfant accueilli dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance peut être suivi dans le

cadre d'un handicap moteur ou de troubles psychiques au sein d'autres structures (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique, etc.).

Si l'AVISE soutient la création d'outils méthodologiques plus adaptés, des freins demeurent. Un accompagnement des acteurs est indispensable : il implique un coût et un temps dédié considérables. L'adhésion des pouvoirs publics et des financeurs à cette démarche d'évaluation de l'impact social est la condition sine qua non de sa réussite. Toutefois et comme le relève Saïd Acef, les compétences et les outils peuvent manquer de leur côté pour évaluer finement l'impact social des politiques, au-delà des résultats immédiats des actions menées.

LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'IMPACT



© Avise, d'après "Un guide pratique pour la mesure et la gestion de l'impact", EVPA, 2015

UNE CONJONCTURE DÉFAVORABLE À UNE DÉMARCHE SÈREINE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL

Les participants à la conférence débat soulignent de nombreux facteurs préjudiciables à l'émergence d'une culture d'évaluation de l'impact social. Parmi eux, l'asymétrie qui caractérise les dialogues de gestion avec les autorités de tutelle, la faible co-construction des politiques publiques, l'absence d'évaluation par les pouvoirs publics de leurs propres orientations politiques et des moyens alloués en deçà de l'évolution des besoins. La directrice générale de l'association ESPEREM, Nathalie Lemaire, a relevé qu'« aujourd'hui, c'est tout l'interstice des prestations qui n'est plus financé : c'est pourtant là que se concentre la plus-value et l'impact social potentiel des associations ». Un autre évoque la situation de certains jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance jusqu'à la majorité puis qui se retrouvent à la rue et perdent le bénéfice d'une intervention sociale qui a un coût. Saïd Acef pointe la nécessité de décloisonner les financements et de s'engager dans des stratégies co-évaluatives. Il invite les associations gestionnaires à développer une logique de réseau avec l'ensemble des acteurs, y compris de droit commun. Au fondement des interventions sociales et des retombées attendues de toute prise en charge, se trouve l'objectif ultime d'émancipation sociale.

TABLE RONDE 2

L'intérêt général est-il l'affaire de tous ?

ANIMATEUR

▲ Antoine JANBON, journaliste à l'Uniopss

INTERVENANTS

▲ Christine CHOIGNOT, adjointe au directeur général et responsable de la mission de recherche et prospective à l'Uniopss

▲ Frédéric GOUËDARD, président de la Mutualité Française Île-de-France

▲ Nathalie LE MAIRE, directrice générale de l'Association ESPEREM

▲ Rachid SANTAKI, écrivain, fondateur et organisateur de la Dictée Géante



L'intérêt général était historiquement l'affaire des pouvoirs publics, puis des associations et des organisations privées non lucratives. Désormais des entités marchandes se revendiquent comme actrices de l'intérêt général, poussées par des représentants de l'État. Des coopérations peuvent-elles être développées entre ces trois sphères pour l'intérêt général ? Comment, en Île-de-France, les rapprochements s'opèrent au service du bien commun ? Comment construire une stratégie territoriale d'alliances pour mener ensemble ces actions collectives transformatrices ? Comment se faire reconnaître comme partenaires des pouvoirs publics ? Comment favoriser l'intelligence collective sur les territoires ?

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE NOTION INSTABLE

« L'intérêt général transcende les intérêts individuels ». Partant de ce constat, l'adjointe au directeur général de l'Uniopss Christine Choignot pointe le besoin d'arsenal juridique. Les rapports de force qui sont à l'œuvre pour définir l'intérêt général rendent cette notion instable et évolutive. L'intérêt général a été incarné par l'État, puis par les collectivités territoriales avec la décentralisation. Aujourd'hui, les corps intermédiaires sont mis en cause et les acteurs marchands revendiquent une légitimité à porter l'intérêt général. En même temps, la société civile revendique de participer à la définition de l'intérêt général et conteste la légitimité « soit disant neutre » de l'État.

LA SOLIDARITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS. ELLE DOIT ÊTRE FINANCÉE PAR L'ARGENT PUBLIC. ”

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LA SOLIDARITÉ

Les mutuelles sont aussi porteuses d'intérêt général. Elles sont force de proposition par exemple pour accompagner la perte d'autonomie. Elles développent une activité de couverture sociale. Elles proposent une autre manière d'agir et développent d'autres activités telles que l'habitat, comme le souligne le Président de la Mutualité française Île-de-France Frédéric Gouëdard. Pour répondre aux besoins sociaux insatisfaits, elles misent sur les coopérations pour mobiliser des compétences en dehors du champ de la santé et y compris dans la sphère marchande.

La directrice générale d'Esperem Nathalie Le Maire retient deux manières de faire vivre l'intérêt général. Tout d'abord, travailler le projet associatif permet de déterminer quels sont les appels à projet auxquels l'on répondra ou pas, notamment lorsque le niveau de financement ne permet pas un accompagnement de qualité. Ensuite, la logique partenariale est à faire vivre en interne, entre les services.

TOUS RESPONSABLES DU BIEN COMMUN

Nathalie Le Maire craint que l'intérêt général soit privatisé. Plusieurs facteurs y concourent : la recherche de financements privés pour pallier à l'insuffisance des financements publics, l'arrivée d'acteurs marchands qui développent par exemple des activités d'accès aux droits. Elle y voit plusieurs risques : des interstices de non prise en charge, une baisse de la solidarité au profit de la charité, une dévalorisation de la notion d'intérêt général. Or la solidarité est l'affaire de tous. Elle doit être financée par l'argent public, c'est-à-dire par les impôts versés par le contribuable.

L'écrivain agit aussi pour la société. Rachid Santaki a conçu la Dictée des cités comme un lien intergénérationnel qui permet de sortir de l'école pour aller dans l'espace public. Un « exercice traumatisant » est transformé en jeu. L'écrivain est dans la société.

DISCOURS DE CLÔTURE

Daniel GOLDBERG, président de l'Uriopss Île-de-France



Aussi nous attendons des pouvoirs publics qu'ils décloisonnent leurs actions pour plus d'efficacité ! Nous le faisons aussi en agissant sur le patrimoine associatif ou l'attractivité des métiers, en prenant en compte les enjeux liés à la « fin du mois », comme ceux, environnementaux, de la « fin du monde ».

2020 sera une année d'élections municipales. L'Uriopss Île-de-France portera auprès des candidats ses exigences et les 19 propositions pour la cohésion qui vont être diffusées à l'issue de la Journée de rentrée sociale. Ces propositions sont structurées en 4 axes :

- Pour un accueil et un accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables à la hauteur des besoins ;
- Pour la reconnaissance du secteur privé non lucratif des solidarités comme essentiel à la cohésion des territoires et au développement de la Région Île-de-France ;
- Pour un accès inconditionnel aux droits ;
- Pour un aménagement du territoire et une implantation des services au plus près des populations.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et d'ici-là lors des différents rassemblements et événements de l'Uriopss Île-de-France et d'ici-là lors des différents rassemblements et événements de l'Uriopss Île-de-France.

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe de l'Uriopss Île-de-France, les intervenants à nos débats et nos partenaires pour avoir fait de cette manifestation une réussite.

Cette dernière table-ronde est le reflet de ce que nous avons voulu faire de la Journée de rentrée sociale 2019 : rapprocher celles et ceux qui sont porteurs de l'intérêt général. Elle était composée tout à la fois d'une représentante de l'Uriopss, du président d'une organisation amie, du responsable de l'un de nos adhérents et d'un acteur extérieur engagé dans les solidarités.

C'est tout l'intérêt de l'existence de l'Uriopss Île-de-France. Nous constituons un maillon essentiel d'un réseau à la fois horizontal par son ancrage dans les territoires et vertical par nos liens avec les autres Uriopss en régions et l'Uriopss au niveau national, un réseau également à la fois sectoriel et transversal. Partager les valeurs propres au secteur privé non lucratif nous renforce. D'où l'utilité de conforter nos spécificités et nos liens à un moment où ils pourraient risquer d'être fragilisés.

Fouad Awada, directeur de l'Institut Paris Région, a décrit l'Île-de-France comme un archipel qui représente l'ensemble du pays. A sa suite, les différents intervenants ont souligné à leur manière que la solidarité n'est pas un coût à porter mais un atout à valoriser. Il nous faut donc changer la façon d'en parler !

Car la manière dont nous aidons les personnes en situation de vulnérabilité ou de fragilité à dépasser leurs difficultés qualifie l'ensemble de la société. Détourner le regard des personnes vulnérables, jouer le chacun pour soi, c'est un choix individuel et collectif et ce n'est clairement pas nôtre.

D'autant qu'une rage sourde existe dans la société. Il y a juste cent ans, en 1919, était créée l'Organisation internationale du travail (OIT) afin de prendre en compte « ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger ». Cette nécessité est toujours d'actualité.

NOUS CONSTITUONS UN MAILLON ESSENTIEL D'UN RÉSEAU À LA FOIS HORIZONTAL PAR SON ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES ET VERTICAL PAR NOS LIENS AVEC LES AUTRES URIOPSS EN RÉGIONS ET L'UNIOPSS AU NIVEAU NATIONAL, UN RÉSEAU ÉGALEMENT À LA FOIS SECTORIEL ET TRANSVERSAL. PARTAGER LES VALEURS PROPRES AU SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF NOUS RENFORCE. ”

Cohésion des territoires

L'Île-de-France doit être solidaire

TRIBUNE DU PRÉSIDENT

DANIEL GOLDBERG

Publiée dans Le Parisien le 29 septembre 2019

L'Île-de-France n'échappe pas, loin de là, aux tourments monde. Notre région, la plus aisée de France en termes de revenus moyens et de richesse produite, l'une des plus dynamiques d'Europe, vit en son cœur de profondes inégalités sociales, de santé, territoriales et environnementales qui fragilisent son développement.

La marchandisation de la santé et du vivant, les biens communs attaqués par les effets d'une mondialisation non régulée fragmentent les liens qui font société et pèsent sur l'existence de nombreux citoyens, quelle que soit leur situation. Bien évidemment, ces difficultés sont plus lourdes à porter pour celles et ceux qui sont les plus fragiles, de manière pérenne ou passagère, suite à une maladie, un accident ou un écueil dans leur vie.

C'est le rôle de la société de leur venir en aide et de les accompagner. C'est le travail mené au quotidien par les bénévoles et les salarié.e.s des associations et fondations du secteur privé non lucratif agissant dans le domaine des solidarités. Cette cohésion sociale n'est pas qu'un devoir moral. C'est une nécessité pour tous, car l'ambition d'une vie en commun ne se résume pas à une juxtaposition de situations individuelles. Le souci de l'autre est un choix de vie pour chacun et un intérêt pour soi-même.

En effet, chacun de nous connaîtra, pour soi-même ou un très proche, un moment où un accompagnement ou un accueil lui sera nécessaire. Aucune place sociale ne protège de la dépendance ou du handicap, aucun niveau de revenus est assez pérenne aujourd'hui pour se désintéresser de celles et de ceux qui ont besoin d'être hébergés et soignés, ou encore des enfants à protéger.

Ce soutien solidaire et inconditionnel aux personnes vulnérables qualifie la société dans laquelle nous vivons. Comme ce fut le cas pour le changement

climatique, détourner le regard et refuser d'agir à la hauteur des enjeux aura les mêmes effets : une situation qui empirera pour tous.

Répondre à ces défis demande d'agir pour la cohésion des territoires. Les acteurs de la santé et des solidarités sont prêts à y prendre toute leur part tant les inégalités sanitaires et sociales rencontrent les contrastes territoriaux. Et notre ancrage de terrain et notre action quotidienne auprès des plus vulnérables fondent notre expertise.

Aujourd'hui, les près de 1300 communes d'Île-de-France forment un ensemble géographique et un corps social au sein duquel les interactions sont nombreuses. Ainsi, les conséquences des décisions locales ou sectorielles se retrouvent partout ailleurs. Les urgences sociales et environnementales ressenties par chacun prospèrent de nos égoïsmes particuliers.

Devant les défis multiples, de réponses coordonnées à la hauteur des besoins, d'attractivité des métiers et de financement, la mobilisation convergente de tous les acteurs publics, mais aussi privés, est nécessaire. État, Région, Métropole, départements, communes, professionnels, le chacun pour soi, dans son champ de compétences ou dans son seul territoire, ne peut être la norme.

Et puisque des femmes et des hommes vont prochainement s'engager pour gérer des municipalités, nous proposerons, avec toutes celles et ceux qui partageront nos exigences, de construire à cette occasion un nouveau pacte social en Île-de-France pour faire des solidarités une fierté et un atout pour consolider le développement de toute notre région.

Les 19 propositions de l'Uriopss pour un nouveau pacte social en Île-de-France

POUR UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES FRAGILES OU VULNÉRABLES À LA HAUTEUR DES BESOINS

- Rééquilibrer et décroisonner l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale sur l'ensemble de la région, en fonction des besoins observés sur les territoires, et placer la santé mentale au cœur de cet enjeu ;
- Faire de l'inclusion et de la désinstitutionalisation un véritable libre choix, à rebours d'un désengagement des pouvoirs publics : cela nécessite une réelle offre, accessible à tous, en matière d'habitat, de scolarisation, de travail, d'accès à la santé, aux transports, à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- Penser et mettre en œuvre avec et pour les usagers le virage inclusif, pour ne pas en faire une contrainte pour les plus fragiles ;
- Accompagner la désinstitutionalisation sur le moyen et le long terme pour que les structures sociales et médico-sociales et leurs professionnels puissent s'adapter, avec les moyens nécessaires, dans un modèle économique pérenne.

POUR LA RECONNAISSANCE DU SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF DES SOLIDARITÉS COMME ESSENTIEL À LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Associer, dès leur conception, les associations de la solidarité dans l'élaboration et les outils d'évaluation des politiques publiques, qu'elles soient locales, départementales ou régionales ;
Reconnaître l'expertise des acteurs de terrain en développant et en transformant l'offre d'accompagnement par le biais d'appels à manifestation d'intérêt co-construits, dans tous les secteurs, avec eux ;
- Face à la pénurie qui fragilise grandement les prises en charge, mobiliser l'ensemble des acteurs de la région pour rendre attractifs les métiers de la santé et de la solidarité : campagne de valorisation auprès du grand public, sensibilisation des futurs étudiants à ces secteurs qui recrutent, octroi de moyens supplémentaires pour fidéliser les professionnels et notamment ceux qui sont les moins qualifiés, développement de formes d'emploi innovantes et adaptées aux besoins, aux attentes des salarié.e.s et des structures ;
- A travail égal, budgets et salaires égaux : en finir avec les désavantages dont souffre le secteur associatif (prise en compte partielle des coûts salariaux et notamment des coûts de l'intérim, reprise du crédit d'impôt de la taxe sur les salaires, déduction des allègements de cotisations sociales, etc.) ;
- Prendre en compte dans les budgets alloués aux associations les temps de concertation et de réunions sollicités par les pouvoirs publics.

POUR UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS

- Veiller à ce que la dématérialisation des démarches administratives ne soit pas un frein à l'accès aux droits, en nommant des médiateurs dans tous les services publics et en accompagnant les personnes et les professionnels dans l'utilisation du numérique ;
- Ouvrir de nouveaux services de domiciliation administrative et rééquilibrer leur localisation sur l'ensemble de la région ;
- Garantir un droit à l'accompagnement de tous les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET IMPLANTATION DES SERVICES AUX POPULATIONS

- Dès la phase de conception de nouveaux quartiers ou lors de renouvellements urbains, prévoir du foncier et/ou du bâti pour des structures sociales, médico-sociales et sanitaires diverses, en fonction des besoins identifiés en amont, et favoriser ainsi l'implantation de structures privées non lucratives ;
- Évaluer l'impact social des projets en cours et anticiper les mesures correctrices nécessaires pour assurer une mixité sociale, économique et culturelle ;
- Dans le parc social, mettre en place un loyer spécifique pour les structures sociales, médico-sociales et sanitaires privées non lucratives, et favoriser leur implantation en pieds d'immeubles ;
- Reconnaître le surcoût du foncier en Île-de-France dans la tarification des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ;
- Faciliter l'accès des professionnels de la santé et du social au parc social ;
- Organiser les transports en commun pour faciliter l'accès des usagers et des professionnels aux établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaire (horaires de passages, implantation des arrêts) ;
- Soutenir l'installation des lieux d'exercice partagé et pluridisciplinaire médicaux et paramédicaux tout en veillant à leur répartition territoriale. Ouvrir de nouveaux services de domiciliation administrative et rééquilibrer leur localisation sur l'ensemble de la région.

L'ÎLE-DE-FRANCE, LA RÉGION FRANÇAISE LA PLUS RICHE EST AUSSI LA PLUS INÉGALITAIRE

Le niveau de vie des 10% des ménages les plus aisés est 5 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes et cet écart s'est accru ces dernières années. Une proportion élevée de personnes vivent seules ou dans une famille monoparentale.

15% des habitants vivent avec moins de 990 euros par mois contre 14,3% en France métropolitaine avec des territoires où chiffre dépasse les 20%. Cette précarité touche aussi les enfants franciliens, dont le taux de pauvreté a grimpé de 22% en 2009 à 24,3% en 2013.

On vit en moyenne deux ans plus vieux dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis. Avec une espérance de vie de 80,1 ans chez les hommes et 85,5 ans chez les femmes, l'Île-de-France est la région où l'on vit le plus vieux en moyenne. Mais ce chiffre cache de fortes inégalités.

On note une surmortalité des Franciliennes par cancer du poumon et 30% des femmes restent à l'écart du dépistage du cancer du sein.

L'insalubrité et la pollution de l'air intérieur affectent les habitants : saturnisme, tuberculose, intoxication au monoxyde de carbone, pathologies respiratoires.

Sources :

- *Rapport sur la pauvreté publié par le Secours catholique, avril 2019*
- *Projet régional de santé de l'agence régionale de santé d'Île-de-France*

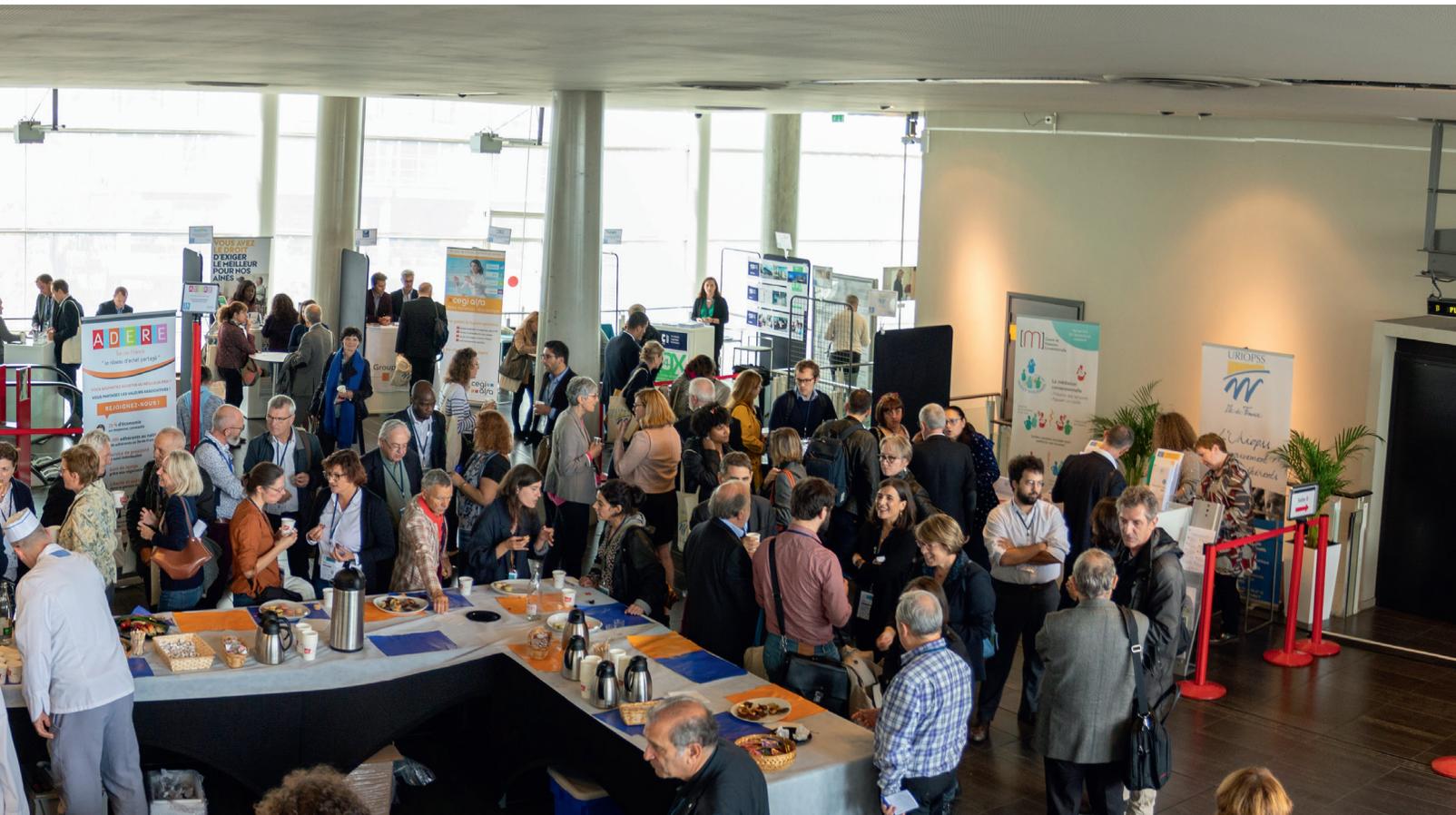
LE VILLAGE RÉSEAU

AU COEUR DE LA JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE



Tout au long de la journée, les participants ont pu déambuler dans le Village réseau pour échanger avec les membres du Club des partenaires, découvrir leurs différentes animations qu'ils vous proposent, rencontrer l'équipe de l'Uriopss Île-de-France, découvrir ses projets et ses activités.

Cet espace, lieu de convivialité, a favorisé rencontres, échanges et partages entre acteurs de la santé et des solidarités en Île-de-France.

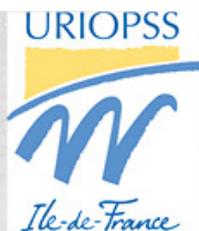


Cocktail déjeunatoire proposé
par l'ESAT Camille Hermange
Entraide Universitaire



Exposition photos

Lumière sur les adhérents



Au-delà des mots,
mettre des images.

Engagée de longue date dans le secteur sanitaire, médico-social et social, l'Uriopss Île-de-France a souhaité valoriser l'action quotidienne de ses adhérents auprès des personnes accueillies et accompagnées

À travers 6 reportages photos réalisés in situ dans des établissements et services gérés par les adhérents, l'Uriopss Île-de-France présente avec douceur le quotidien de celles et ceux qui y travaillent mais aussi de celles et ceux qui y sont accueillis. Ces 6 établissements représentent nos 6 champs d'action :

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - EQUALIS

52 établissements et services - 9 000 personnes accompagnées - 700 salariés

PERSONNES ÂGÉES - RÉSIDENCE-RETRAITE DU CINÉMA ET DU SPECTACLE

1 établissement - 130 résidents - 82 salariés

PROTECTION DE L'ENFANCE - L'ESSOR, au centre maternel Les ACACIAS

50 établissements et services - 1 100 salariés

ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - CESAP

34 établissements et services - 1 370 personnes accompagnées - 1 524 salariés

ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP - VALENTIN HAÛY

8 établissements - 117 implantations locales - 3 300 bénévoles - 601 salariés

SANTÉ - FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD

1 020 professionnels dont 227 médecins - 395 000 consultations et actes techniques et 19 800 interventions au bloc opératoire par an

C'est grâce au soutien de nos 4 partenaires que ce reportage a pu avoir lieu.



Au-delà des mots, mettre des images.

Tel est le fil conducteur de cette exposition photo inédite organisée par l'Uriopss Île-de-France. À travers 6 reportages réalisés in situ dans des établissements et services gérés par les adhérents, l'Uriopss Île-de-France présente avec douceur le quotidien de celles et ceux qui y travaillent et y sont accueillis. Les participants à la Journée de rentrée sociale ont pu découvrir l'exposition sur le Village réseau.



LES EXPOSANTS

MEMBRES DU CLUB DES PARTENAIRES

Le Club des partenaires est un acteur à part entière de la Journée de Rentrée Sociale. Tous les partenaires sont parties prenantes de cet événement et la plupart sont exposants.



23 Juin
Cabinet d'architecture



ADERE Île-de-France
Centrale de mutualisation et négociation des achats



Altheretic
Cabinet d'expertise comptable, audit et conseil



La Banque postale
Pôle dédié aux associations gestionnaires



Caisse d'Épargne
Île-de-France
Banque – pôle dédié au secteur de la santé et du médico-social



Cegi - Alfa
Éditeur de logiciel – prestataire informatique spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social



Chorum
Mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux professionnels de l'économie sociale et solidaire



Crédit Mutuel
Banque mutualiste



EIG
Éditeur de logiciel dédié aux associations du secteur sanitaire, social et médico-social



Espace Sentein
Centre de formation



FIDAL
Cabinet d'avocat - Pôle de compétences dédié à l'économie sociale et solidaire



Filhet Allard & Cie
Société de courtage en assurances



Khors
Conseil et assistance dans la réalisation architecturale et l'aménagement des environnements dédiés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap



Orcom
Cabinet d'expertise comptable, audit et conseil - Pôle dédié au secteur social et médico-social



Partium
Cabinet de recrutement spécialisé dans le secteur de l'ESS



Picard Avocats
Cabinet d'avocat spécialisé en droit social



Saint Christophe Assurance
Mutuelle spécialisée dans l'accompagnement des établissements du secteur sanitaire et médico-social



Seban & Associés
Cabinet d'avocat - Pôle dédié au secteur sanitaire social et médico-social



Sham
Mutuelle spécialisée dans l'accompagnement des établissements du secteur sanitaire et médico-social



Société Générale
Banque – pôle dédié aux associations



Synerdithp
Organisme proposant des solutions de transports adaptés aux personnes en situation de handicap



STAND 12 / UPEC
Université Paris Est Créteil



ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS SUR LE VILLAGE RÉSEAU



FOLIE D'ENCRE

La librairie Folie d'encre est partenaire depuis maintenant 3 ans de la Journée de rentrée sociale de notre Union.

Elle vous propose une sélection d'ouvrages choisis en collaboration avec l'Uriopss. Cette sélection comprend des ouvrages en rapport avec la thématique de la journée mais également toutes les dernières nouveautés qui concernent les acteurs à but non lucratif du secteur de la santé et de la solidarité .



LE GCS SESAN

Le GCS SESAN est l'expert opérationnel en Systèmes d'Information pour les acteurs de santé franciliens.

Par définition, un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) est une structure qui permet la mutualisation de moyens au service de ses adhérents.

SESAN, Service Numérique de Santé, est un organisme indépendant de droit privé à but non lucratif qui travaille en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé IDF pour le développement des systèmes d'information de santé.

Ses membres sont les établissements de santé et du secteur médico-social public ou privé, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé en Île-de-France.

Le respect des normes et des standards en adéquation avec les besoins des professionnels de santé.



PROCHAINE EDITION
DE LA JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE

MARDI
6 OCTOBRE
2020

MK2 Bibliothèque - Paris 13ème



URIOPSS ÎLE-DE-FRANCE
16 rue des Terres au Curé
75013 PARIS
Tél. 01 44 93 27 00
www.uriopss-idf.fr

